

# RAPPORT DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

## Le caractère réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire a pour objet de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Aussi, ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le 06 février 2024, le budget primitif 2024 sera, quant à lui, présenté lors de la séance d'un prochain conseil municipal qui aura lieu à l'issue d'un délai de 2 mois. Le débat n'a pas lui-même de caractère décisionnel, la délibération ayant seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat.

## I. CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

**Produit Intérieur Brut (PIB)** – Selon les dernières estimations, la croissance du PIB atteindrait 0,8 % pour 2023 en moyenne annuelle ce qui s'inscrit dans le ralentissement attendu après le rebond constaté à la suite de la lourde chute vécue en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire. Pour ce qui concerne l'année 2024, le gouvernement tablait sur une croissance de 1,4 % lors de l'élaboration de son projet de Loi de Finances, alors que selon la Banque de France la variation du PIB pourrait se situer autour de + 0,9 %.

**Le déficit public** – La dernière loi de finances prévoit de réduire le déficit public à 4,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023.

**La dette publique** – Avec une dette publique dépassant les 3000 milliards fin 2023 (ce qui représentait 111,7% du PIB), la situation à ce jour reste inchangée par rapport à celle d'il y a un an. Comme par le passé, il faut garder à l'esprit que cette dette pourrait avoir un impact sur nos finances locales en cas de rigueur budgétaire qui s'imposerait à l'état lequel serait alors tenté de diminuer les concours financiers qu'il alloue aux collectivités territoriales. Cette tendance à mettre à contribution les collectivités territoriales a d'ailleurs été initiée par la mise en place de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) dans le cadre du « pacte de confiance et de responsabilité » conclu entre l'État et les collectivités le 16 juillet 2013.

**L'inflation** – Après une longue période de stabilité, ces dernières années ont enregistré une envolée des prix avec un pic fin 2022 de l'ordre de 7% suivi d'un net reflux en 2023. Ce reflux inflationniste devrait se poursuivre en 2024 pour se stabiliser à 2,6% sur la base d'une accalmie des prix de l'énergie. Même si la situation semble se stabiliser, il convient toujours de prendre en compte l'impact de l'inflation sachant que les budgets des communes ont été particulièrement percutés par la hausse des prix de l'énergie, des matières premières et de l'alimentation mais aussi des charges externes. S'agissant des recettes, seuls nos produits fiscaux bénéficient pleinement du dynamisme de l'inflation avec l'indexation automatique des valeurs locatives en fonction de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) lequel était de 3,82% au 30/11/2023.

**L'Emploi** – Le SMIC vient d'être revalorisé de 1,13% au 01/01/2024. Cette hausse ainsi que celles qui pourraient suivre impacte l'indice minimum de traitement. A ce jour, le gouvernement n'a pas annoncé de revalorisation du point d'indice de la fonction publique mais rappelons qu'une décision avait été prise en 2023 pour octroyer 5 points d'indice supplémentaire à chaque agent à compter de janvier 2024. Le manque d'attractivité des postes dans la fonction publique dans une période de faible chômage contribue à une difficulté de recrutement de agents

**Taux d'intérêt** - Pour contenir la hausse de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a augmenté les taux d'intérêt directeurs ce qui a pesé sur l'évolution des taux d'intérêts. La hausse du coût du crédit qui en résulte, conjuguée aux impacts de l'inflation, entraîne un ralentissement du marché immobilier qui pourrait avoir un effet sur nos recettes avec d'une part moins de ventes de terrain à bâtir dans nos lotissements & d'autre part une diminution des droits de mutation qui nous sont reversés.

**Plan « Zéro Artificialisation Nette »** - La loi « climat & résilience du 22/08/2021 a posé un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. Un premier palier est mis en place avec une baisse de l'artificialisation de 50% d'ici 2030. Cette loi entraînera sans aucun doute des conséquences à MT & LT dans la mise en œuvre de nos lotissements & impactera donc significativement nos finances. Gardons en effet à l'esprit que sur la période 2019-2023, une contribution de 800 K€ a été ramenée du budget lotissements vers le budget principal ce qui nous a permis d'autofinancer pour partie nos investissements.

## **LAVAL AGGLOMERATION**

LAVAL AGGLOMERATION contribue significativement à nos recettes de fonctionnement via l'Attribution de Compensation (AC) & la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Un nouveau schéma de mutualisation a été mis en place avec la Ville & le CCAS de LAVAL et il est à espérer que la charge supplémentaire supportée par LAVAL AGGLOMERATION du fait de ce nouveau schéma ne viendra pas impacter sa capacité à allouer les dotations aux communes membres. Rappelons par ailleurs qu'une part croissante des ressources de LAVAL AGGLO est désormais adossée à la conjoncture économique via la compensation de la TVA et est donc volatile.

Il convient en outre de préciser que le Pacte Financier & Fiscal actualisé en 2022 prévoit en faveur de LAVAL AGGLOMERATION un taux de reversement unique de 70% de la croissance du produit foncier bâti perçu par les communes sur les zones d'activités identifiées d'intérêt communautaire (les hausses de taux bénéficient à 100% aux communes). Sont concernées pour notre territoire : Zone autoroutière sud - ZA Beausoleil - ZA pont Martin – ZA de la Motte Babin (nord).

## Dispositions Loi de finances pour 2024

Le fléchage des dotations d'investissements respectant des critères énergétiques est renforcé

La suppression de la CVAE prévue en totalité pour 2024 (après une réduction de 50% en 2023) sera finalement réalisée progressivement jusqu'en 2027

Un dispositif « seconde vie » avec de nouvelles exonérations de Taxe foncière possibles est mise en place pour les logements qui font l'objet de travaux d'économie d'énergie répondant à certains critères mais il n'est pas prévu de compensation pour les collectivités qui prennent des délibérations en ce sens.

## II – POSITIONNEMENT FINANCES LOCALES

Présentation de l'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats :

Le tableau synthétique ci-après permet de positionner sur la période 2019 à 2022 les données de notre commune par habitant par rapport à la moyenne de notre strate nationale.

	MONTANT TOTAL K€				MONTANT EUROS PAR HABITANT							
	LOUVERNE				LOUVERNE				STRATE DE 3500 à 5000 H			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
					4323 hab	4396 hab	4482 hab	4471 hab				
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>												
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A</b>	<b>5 738</b>	<b>4 225</b>	<b>4 885</b>	<b>4 564</b>	<b>1 327</b>	<b>961</b>	<b>1 090</b>	<b>1 021</b>	<b>1 069</b>	<b>1 043</b>	<b>1 075</b>	<b>1 137</b>
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF	4 384	4 223	4 487	4 560	1 014	961	1 001	1 020	1 027	1 013	1 040	1 040
dont : Impôts Locaux	2 169	2 276	1 698	1 713	502	518	379	382	454	463	457	457
dont : Autres impôts et taxes	171	175	178	226	40	40	40	51	68	66	72	72
dont : Dotation globale de fonctionnement	468	468	477	470	108	106	106	105	147	147	149	149
dont : Autres dotations	0		1 167	1 049	0	0	260	235	0		90	90
FCT VA	5	8	16	7	1	2	4	1	1	2	2	2
dont : Produits des services et du domaine	493	345	432	461	114	79	96	103	83	64	77	77
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B</b>	<b>4 670</b>	<b>3 103</b>	<b>3 565</b>	<b>3 471</b>	<b>1 080</b>	<b>706</b>	<b>795</b>	<b>776</b>	<b>927</b>	<b>900</b>	<b>929</b>	<b>996</b>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF	3 109	2 868	2 937	3 258	719	652	655	729	836	815	843	904
dont : Charges de personnel	1 674	1 681	1 805	1 972	387	382	403	441	446	447	458	489
dont : Achats et charges externes	991	821	739	892	229	187	165	200	247	227	245	271
dont : Charges financières	47	49	44	50	11	11	10	11	22	20	20	17
Contingents	148	77	100	94	34	18	22	21	28	28	28	29
dont : Subventions versées	113	107	115	105	26	24	26	24	51	49	47	51
<b>RESULTAT COMPTABLE = A - B = R</b>	<b>1 068</b>	<b>1 122</b>	<b>1 320</b>	<b>1 092</b>	<b>247</b>	<b>255</b>	<b>295</b>	<b>244</b>	<b>142</b>	<b>143</b>	<b>146</b>	<b>142</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>												
<b>TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C</b>	<b>3 926</b>	<b>3 066</b>	<b>2 457</b>	<b>2 702</b>	<b>908</b>	<b>697</b>	<b>548</b>	<b>604</b>	<b>460</b>	<b>430</b>	<b>452</b>	<b>479</b>
dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	360	900	0	33	83	205	0	7	73	51	75	88
dont : Subventions reçues	424	355	363	615	98	81	81	138	75	70	74	83
dont : Taxes d'aménagement	167	136	121	130	39	31	27	29	18	18	19	20
dont : FCT VA	271	376	224	374	63	85	50	84	44	45	44	43
<b>TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D</b>	<b>3 513</b>	<b>1 829</b>	<b>2 976</b>	<b>2 200</b>	<b>813</b>	<b>416</b>	<b>664</b>	<b>491</b>	<b>480</b>	<b>410</b>	<b>430</b>	<b>459</b>
dont : Dépenses d'équipement	2 401	1 584	2 483	1 784	555	360	554	398	372	302	320	359
dont : Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	228	243	311	319	53	55	69	71	77	78	76	75
<b>= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = R - F</b>	<b>414</b>	<b>1 238</b>	<b>519</b>	<b>502</b>	<b>96</b>	<b>282</b>	<b>116</b>	<b>-112</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>20</b>
<b>Resultat d'ensemble = R - F</b>	<b>1 481</b>	<b>2 359</b>	<b>801</b>	<b>1 594</b>	<b>343</b>	<b>537</b>	<b>179</b>	<b>357</b>	<b>122</b>	<b>163</b>	<b>167</b>	<b>162</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>												
Excédent brut de fonctionnement	1 313	1 375	1 579	1 348	304	313	352	302	208	217	211	211
Capacité d'autofinancement = CAF	1 275	1 355	1 550	1 303	295	308	346	291	191	198	191	201
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	1 048	1 112	1 239	984	242	253	276	220	115	120	121	126
<b>ENDETTEMENT</b>												
Encours total de la dette au 31 décembre N	2 415	3 070	2 759	2 474	559	698	616	553	751	728	717	726
Annuité de la dette	275	292	355	369	64	66	79	82	97	97	93	90
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>2 023</b>	<b>3 317</b>	<b>2 990</b>	<b>3 265</b>	<b>468</b>	<b>754</b>	<b>667</b>	<b>730</b>	<b>336</b>	<b>380</b>	<b>421</b>	<b>453</b>
<b>ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE</b>												
<b>BASES</b>												
Taxe d'habitation (y compris THLM)	4 596	4 678	67	66	1 063	1 064	15	15	1 423	1 437	226	228
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 033	7 525	5 334	5 298	1 627	1 712	1 190	1 182	1 251	1 275	1 194	1 240
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	176	176	181	184	41	40	40	41	27	27	27	28
<b>Taxe</b>												
Taxe d'habitation (y compris THLM)	654	665	10	9	151	151	2	2	203	205	33	33
Taxe foncière sur les propriétés bâties avec all compens. Foncier Industriel	1 443	1 544	2 479	2 390	334	351	553	535	237	242	446	462
TH + TRPB	2 097	2 209	2 489	2 399	485	503	555	537	440	447	446	476
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68	68	70	71	16	15	16	16	13	13	13	14

Concernant l'année 2022, il convient d'observer que :

- Les produits de fonctionnement par habitant de notre commune sont inférieurs à la moyenne de la strate nationale. Il est à noter une relative faiblesse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) avec un niveau inférieur de 30% à la moyenne.
- Avec 776 € par habitant, les charges de Fonctionnement apparaissent à un niveau inférieur de 22% à la strate ce qui traduit une maîtrise d'ensemble de nos charges de gestion dont plus de la moitié se rapportent aux charges du personnel.

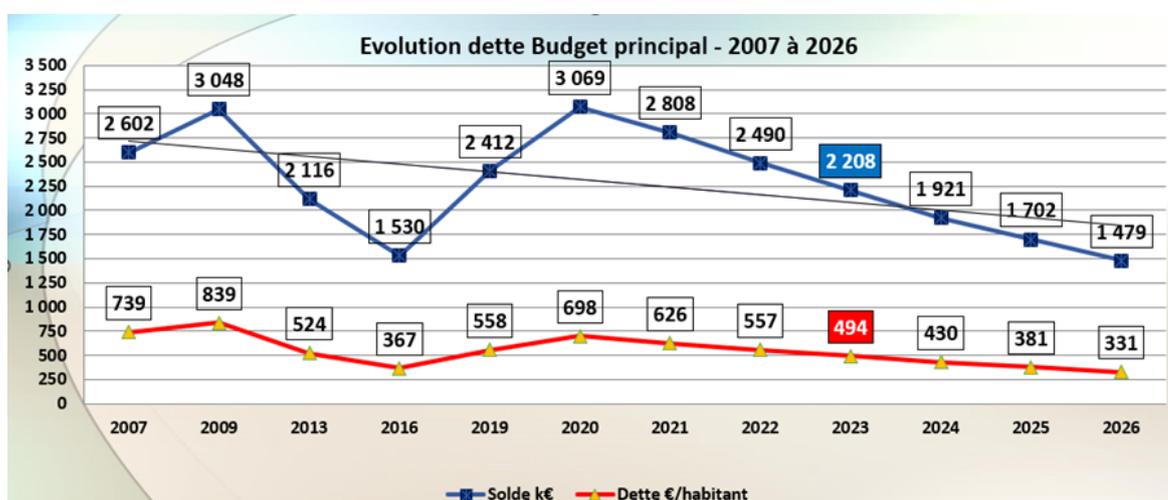
- Le résultat comptable de la section fonctionnement apparaît stable sur les 4 ans (excepté l'année 2021 qui était particulière suite au COVID), représente 1,7 fois la moyenne de la strate. Cet écart favorable se retrouve de la même façon au niveau des données d'autofinancement.
- Concernant les éléments de fiscalité, en tenant compte de l'allocation compensatrice allouée dans le cadre de la réforme des impôts de production, la ressource de Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) par habitant apparaît avec 553 € notablement supérieure (soit + 24%) à la moyenne de notre strate qui s'élève à 446 € ce grâce à la contribution des entreprises à caractère industriel.

### III. POINT SUR L'ENDETTEMENT

#### ETAT DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL

Pour ce qui concerne le budget principal, aucun emprunt n'a été souscrit depuis fin 2020 et l'encours de la dette s'élève à 2207829 € au 31/12/2023 avec un taux moyen de 1.59%. La quasi-totalité de notre dette étant en taux fixe, le risque taux est quasiment inexistant.

ORGANISME	ANNEE DEP	TAUX CONTRACTUEL		DUREE (ANNEE)	CAPITAL		%
		INDEX	MONTANT		INITIAL	CRD 31/12/2023	
CAISSE DES DEPOTS	2004	LIVRET A		28	91 831	33 762	
CREDIT MUTUEL	2007	FIXE	4,24	20	300 000	80 651	
CREDIT AGRICOLE	2009	FIXE	4,46	15	450 000	40 002	
CREDIT AGRICOLE	2009	CAPE	3,10	12	335 642	31 085	
CREDIT AGRICOLE	2014	FIXE	3,68	15	280 000	115 878	
CREDIT AGRICOLE	2017	FIXE	1,40	15	800 000	473 810	
CREDIT AGRICOLE	2018	FIXE	1,55	15	400 000	274 213	
CREDIT AGRICOLE	2018	FIXE	1,15	15	400 000	299 949	
CREDIT AGRICOLE	2019	FIXE	1,15	15	100 000	813 481	
	2020				900 000		
CAF	2022/2023		0,00	10	50 000	45 000	
<b>TOTAL DETTE AU 31/12/2023</b>						<b>2 207 829</b>	<b>100,0%</b>
DONT REPARTITION PAR TAUX (avec indication taux moyen)		FIXE	1,55		2 142 983		97,1%
		CAPE	3,10		31 085		1,4%
		LIVRET A	3,00		33 762		1,5%



Le désendettement engagé depuis le début du mandat actuel se poursuit. Notre encours de dette par habitant s'élève à 494 € au 31/12/2023 & diminue d'ici la fin du mandat à nombre d'habitants constant.

Au 31/12/2023, notre capacité de désendettement (en cours de dette divisé par l'épargne brute) est de 1,75 années, niveau bien inférieur au seuil d'alerte de 7 ans. Ce délai de désendettement exprime le nombre d'année nécessaires à la commune pour honorer sa dette si elle consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement au remboursement de sa dette. Cet indicateur nous positionne dans une situation saine tout au long de la période

## ETAT DE LA DETTE BUDGETS ANNEXES

ORGANISME	ANNEE REALISATION	TAUX		DUREE (ANNEE)	CAPITAL		%
		NATURE	MONTANT		INITIAL	CRD 31/12/2023	
CREDIT FONCIER	2012		5,26	24	600 000	325 000	
CREDIT MUTUEL	2015		2,18	15	60 000	30 419	
<b>TOTAL DETTE AU 31/12/2023 - MAISON DE SANTE</b>						<b>355 419</b>	
<b>DONT REPARTITION PAR TAUX</b>		<b>FIXE</b>	<b>5,00</b>			<b>355 419</b>	<b>100,0%</b>
<b>(avec indication taux moyen)</b>		<b>VARIABLE</b>	<b>0,00</b>			<b>0</b>	<b>0,0%</b>

ORGANISME	ANNEE REALISATION	TAUX		DUREE (ANNEE)	CAPITAL		%
		NATURE	MONTANT		INITIAL	CRD 31/12/2023	
CREDIT AGRICOLE	2022	FIXE	1,02	20	200 000	184 081	
CREDIT AGRICOLE	2022	FIXE	0,57	10	40 000	33 163	
CREDIT AGRICOLE	2022	FIXE	1,72	15	82 000	75 944	
<b>TOTAL DETTE AU 31/12/2023 - CELLULES COMMERCIALES</b>						<b>293 188</b>	
<b>DONT REPARTITION PAR TAUX</b>		<b>FIXE</b>	<b>1,15</b>			<b>293 188</b>	<b>100,0%</b>
<b>(avec indication taux moyen)</b>		<b>VARIABLE</b>	<b>0,00</b>			<b>0</b>	<b>0,0%</b>

S'agissant des budgets annexes, l'annuité des emprunts s'équilibre avec les produits de locations attendus.

## IV. POINT SUR NOTRE FISCALITE

Références fiscales locales :

Communes	Population 01/01/2022 (DGFIP)	TH	TAXE FONCIER BÂTI (TFPB)							TAXE FONCIER NON BÂTI (TFPNB)						
			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
LAVAL	52 370	19,96	25,91	25,91	25,91	25,91	45,77	45,77	45,77	35,96	35,96	35,96	35,96	35,96	35,96	35,96
St-BERTHEVIN	7 612	15,00	22,80	22,80	22,80	22,80	42,66	42,66	42,66	38,98	38,98	38,98	38,98	38,98	38,98	38,98
CHANGE	6 407	11,95	18,40	18,40	18,40	18,40	38,26	38,26	40,17	32,00	32,00	32,00	32,00	32,00	32,00	32,00
BONCHAMP	6 330	16,92	21,97	23,18	23,18	23,18	43,04	43,04	43,04	39,47	41,65	41,65	41,65	41,65	41,65	41,65
<b>LOUVERNE</b>	<b>4 471</b>	<b>14,22</b>	<b>20,16</b>	<b>20,56</b>	<b>20,56</b>	<b>20,56</b>	<b>40,42</b>	<b>40,42</b>	<b>40,42</b>	<b>37,69</b>	<b>38,44</b>	<b>38,44</b>	<b>38,44</b>	<b>38,44</b>	<b>38,44</b>	<b>38,44</b>
LHUISSERIE	4 483	14,78	25,34	25,34	25,34	25,34	45,20	45,20	45,20	39,08	39,08	39,08	39,08	39,08	39,08	39,08
STRAT 3500-5000		14,68	18,91	18,89	18,93	18,97	37,38	37,76		49,86	49,42	48,91	48,55	49,10	49,16	
ARGENTRE	2 900	20,46	27,65	31,25	31,25	31,25	51,11	51,11		46,12	52,13	52,13	52,13	52,13	52,13	

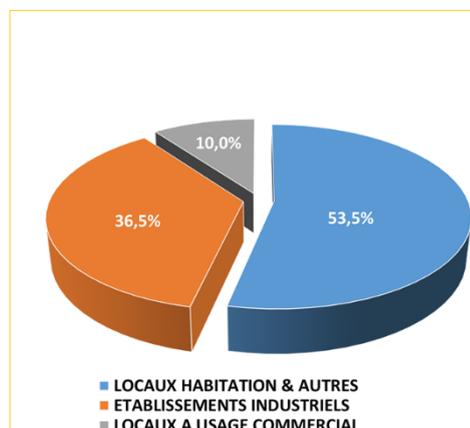
On rappelle qu'à la suite de la réforme de suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) afférente aux résidences principales initiée à compter de 1998 & qui est effective pleinement pour tous les contribuables depuis le 01/01/2023, la Taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes à compter de 2021. Afin de préserver leurs ressources, un mécanisme de compensation sans impact pour le contribuable a été mis en place avec réaffectation du taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties TFPB soit 19,86% pour ce qui concerne la MAYENNE ce qui explique la variation de taux entre 2020 & 2021.

Le pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation nous a été réattribué à compter de 2023 pour ce qui concerne les résidences secondaires mais celles-ci étant peu nombreuses sur notre commune, la portée de cette mesure est insignifiante.

Nos taux de taxe foncière sont demeurés inchangés depuis 2018 et ont été reconduits à l'identique pour 2023, une très grande majorité des communes ayant également fait ce choix de stabilité.

Avec Changé, notre commune se situe à un niveau de taux de taxe foncière le plus faible par rapport aux communes voisines de la 1<sup>ère</sup> couronne de LAVAL AGGLOMERATION.

La part des bases imposables afférentes aux établissements industriels représentent plus du tiers des valeurs locatives retenues pour l'imposition à la Taxe Foncière sur Les Propriétés Bâties.



## V. SECTION FONCTIONNEMENT PROJECTION 2024

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL - SECTION FONCTIONNEMENT								
LIBELLES	2019	2020	2021	2022	2023		2024	
	Réalisations CA	Réalisations CA	Réalisations CA	Réalisations CA	Prévisions BP	APPROCHE CA	Prévisions DOB	
<b>RECETTES</b>								
Remboursement charges personnel	39 419	103 152	50 868	80 706	35 000	86 900	35 000	
Produit des services et ventes (hors produits except)	493 445	345 207	432 136	460 867	469 071	484 295	481 535	
Contribution directes Louverné	2 164 732	2 278 443	1 699 302	1 709 883	1 893 471	1 904 670	1 980 000	
Autres contributions	520 295	480 606	475 033	469 392	449 959	484 287	464 281	
Dotations et subventions	796 738	843 699	1 644 148	1 570 766	1 649 885	1 742 321	1 695 110	
Revenus des immeubles	144 783	69 504	60 607	97 813	100 000	103 834	105 000	
Produits exceptionnels et financiers	12 086	30 676	21 653	13 486	5 600	41 155	5 000	
<b>TOTAL RECETTES A</b>	<b>4 171 499</b>	<b>4 151 287</b>	<b>4 383 747</b>	<b>4 402 913</b>	<b>4 602 986</b>	<b>4 847 461</b>	<b>4 765 926</b>	
<b>DEPENSES</b>								
Achat	553 328	470 012	480 502	552 991	752 500	675 153	762 500	
Services extérieurs	337 989	286 961	172 121	231 670	435 800	419 409	560 700	
Autres services extérieurs	100 058	64 180	86 580	107 723	127 600	107 068	121 100	
Impôts et taxes	16 843	11 237	14 531	13 521	15 000	19 207	21 000	
Charges du personnel	1 713 238	1 784 582	1 855 604	2 052 225	2 260 000	2 203 850	2 350 000	
Rembst taxe Jeunes Agriculteurs+ FPIC	5 100	7 893	6 430	8 339	9 000	17 814	19 000	
Autres charges de gestion courante	379 142	304 889	333 757	325 297	381 027	347 060	403 196	
Charges exception et provisions (67 & 68)	482	3 747	1 110	8 717	10 000	6 459	7 000	
<b>SOUS TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 106 179</b>	<b>2 933 500</b>	<b>2 950 635</b>	<b>3 300 483</b>	<b>3 990 927</b>	<b>3 796 021</b>	<b>4 244 496</b>	
Intérêts	47 314	48 924	44 048	50 245	37 619	36 779	37 125	
Capital de la dette	227 947	242 708	310 874	318 556	283 000	281 243	288 000	
<b>TOTAL DEPENSES B</b>	<b>3 381 440</b>	<b>3 225 132</b>	<b>3 305 556</b>	<b>3 669 285</b>	<b>4 311 546</b>	<b>4 114 044</b>	<b>4 569 621</b>	
<b>Autofinancement net des invest C=A-B</b>	<b>790 058</b>	<b>926 156</b>	<b>1 078 191</b>	<b>733 628</b>	<b>291 440</b>	<b>733 417</b>	<b>196 305</b>	
<b>AUTRI</b>								
Lotissement	150 000	150 000	150 000	250 000	250 000	250 000	80 000	
Travaux en régie	108 863	34 303	16 777		0			
<b>TOTAL EXCEPTIONNEL D</b>	<b>258 863</b>	<b>184 303</b>	<b>166 777</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>80 000</b>	
<b>Autofinancement apparent E=C+D</b>	<b>1 048 921</b>	<b>1 110 459</b>	<b>1 244 968</b>	<b>983 628</b>	<b>541 440</b>	<b>983 417</b>	<b>276 305</b>	
Rbst Capital/Dette F	227 947	242 708	310 874	318 556	283 000	281 243	288 000	
Dotations aux amortissements G	209 081	231 484	235 708	209 792	300 000	275 889	300 000	
Reports								
<b>RESULTAT DE CLOTURE H=E+F-G</b>	<b>1 067 787</b>	<b>1 121 683</b>	<b>1 320 134</b>	<b>1 092 392</b>	<b>524 440</b>	<b>988 771</b>	<b>264 305</b>	

### **Commentaire général année 2023**

Avec 988771 €, l'approche affiche une projection de résultat de clôture 2023 en fonctionnement inférieur à celui des 4 années précédentes pour lesquelles le million d'Euros avait été dépassé. Cela étant le résultat 2023 s'avère nettement au-delà de la projection arrêtée lors du vote du budget primitif soit 524440 €.

Par rapport au BP, un écart de + 464 K€ est ainsi attendu en résultat s'expliquant pour 244 K€ d'un supplément de recettes (dont 87 K€ à caractère aléatoire & exceptionnel) & pour 222 K€ de dépenses en moins. Les recettes avaient été évaluées prudemment et, avec un taux de réalisation à 95%, les charges de fonctionnement 2023 ont été dans l'ensemble relativement bien contenues par rapport à la trajectoire qui avait été définie lors du vote du budget primitif.

### **Recettes de fonctionnement**

La structure d'ensemble de nos recettes de fonctionnement 2023 n'a pas changé par rapport à l'année précédente avec 37,4% pour les produits fiscaux, 43,7% pour les dotations & autres contributions, le reliquat provenant des produits des services (9,5%) des loyers (2%) ainsi que de la contribution significative en valeur de notre budget annexe lotissement (4,9%)

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TFPB & TFPNB). La progression des bases fiscales est liée d'une part au volume de bases nouvelles imposées sur la commune & d'autre part au mécanisme de revalorisation automatique calé sur l'Indice des Prix Harmonisé à la Consommation (ICPH) publié à fin novembre de chaque année. Ainsi après une revalorisation de 7,1% en 2023, un taux de revalorisation entre 3,8% et 3,9% devrait intervenir pour 2024.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, les produits fiscaux inhérents à la seule taxe foncière représentent la quasi-totalité de la dynamique des recettes de fonctionnement alors que les dotations & autres contributions évoluent peu, voire pourraient diminuer ce qui a pour conséquence une stabilité globale et une tendance à une diminution. S'agissant plus particulièrement de la Dotation Globale de Fonctionnement, le montant reçu en 2023 (509 K€) s'avère supérieur à celui de 2022 (470 K€) soit +39 K€ provenant d'un supplément de dotation de Solidarité Rurale

Il est précisé qu'en 2022, les communes du territoire de Laval Agglomération ont modifié leur pacte fiscal et financier avec pour objectif de renforcer la solidarité entre les communes membres en doublant quasiment l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Cette progression de l'enveloppe de DSC est financée par un prélèvement sur l'Attributions de Compensations (AC) des Communes à hauteur de 5%. Notre commune a vu ainsi son AC réduite de 6 K€ environ en 2023 par rapport à 2022 tout en percevant un montant de DSC sensiblement équivalent (soit 32 K€) attribué en fonction des nouveaux critères de solidarité retenus dans le nouveau pacte fiscal et financier. Au global l'impact de ce nouveau pacte est donc relativement faible par rapport à la situation antérieure mais nos recettes provenant de l'Agglo ont néanmoins une tendance baissière en valeur sur 5 dernières années.

Il doit par ailleurs être noté une augmentation significative de 30 K€ de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 2023 ce qui constitue une rupture par rapport à la stabilité qui était constatée sur les 4 exercices précédents. Nous espérons que ce montant de TCFE sera reconduit pour

2024. S'agissant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (25 K€), aucune évolution n'est à attendre et quant aux droits de mutation, leur caractère aléatoire & imprévisible inhérent au marché de l'immobilier nécessite une prudence dans les prévisions.

Les produits des services qui s'élèvent à 484 K€ pour 2023, sont composés essentiellement par les redevances périscolaires et de restauration scolaire, auxquelles s'ajoutent les concessions cimetières et diverses recettes. Le contexte inflationniste rend inéluctable la nécessité d'adapter la plupart des tarifs de façon à faire face à l'augmentation des charges inhérentes aux services rendus.

S'agissant enfin des revenus des immeubles qui stagnent autour de 100 K€, il est rappelé que la Salle du Maine n'est plus mise à disposition de la location depuis quelques années & la perspective d'un retour au niveau d'avant covid n'interviendra que lorsque le complexe des nouvelles salles de loisirs sera achevé. Pour autant les recettes supplémentaires qui seront procurées ne viendront que couvrir des dépenses générées par l'utilisation.

Les prévisions de recettes (hors lotissement) apparaîtraient globalement en recul de 82 K€ pour 2024 par rapport au réalisé 2023 soit -1.7%. Ces recettes prévisionnelles intègrent 4% de hausse des contributions directes consécutive à la revalorisation des valeurs locatives de la TFPB ainsi qu'une diminution du niveau des dotations & subventions, notamment -22 K€ en provenance de l'Agglo & -39 K€ en DSR. Compte tenu d'un contexte incertain à ce jour, le principe de prudence est préconisé.

### **Dépenses de fonctionnement**

Comme pour les recettes, la structure des dépenses reste identique par rapport au passé avec des charges de personnel qui représentent 57,7% des charges réelles de fonctionnement pour 2023. Il est rappelé que ces charges de personnel sont peu compressibles & à ce titre une vigilance dans leur évolution s'impose. Cela étant, même si l'effectif ETP devrait rester relativement constant en 2024, une augmentation de 6% à 7% doit néanmoins être envisagée en vertu d'une position prudente au regard de possibles nouvelles revalorisations dont nous n'avons pas la pleine maîtrise.

L'impact significatif de l'inflation & plus particulièrement de la crise énergétique a pesé façon directe ou induite sur nos dépenses de fonctionnement en 2023. Celles-ci ont de surcroît été augmentées par des travaux d'entretien de voirie importants réalisés de façon massive dans le cadre du rattrapage du retard pris lors des années précédentes.

Pour 2024, le reflux de l'inflation devrait nous faciliter la tâche dans la maîtrise de nos dépenses mais nous devons néanmoins envisager une hausse significative dépassant les 11% du fait de travaux importants au niveau de l'église et d'une prudence encore nécessaire dans l'évaluation des postes d'achats notamment au titre de l'énergie.

Les charges prévisionnelles 2024 (hors frais financiers & charges calculées) seraient ainsi attendues à 4244 K€ contre 3796 K€ de réalisé 2023 soit une augmentation très significative de 448 K€ qui s'analyse principalement par :

- +87 K€ postes d'achats dont 46 K€ sur les fluides
- +142 K€ dépenses d'entretien
- +146 K€ charges de personnel
- +56 K€ autres charges de gestion courante

Une diminution de la contribution du Budget Annexe « lotissements » s'impose par ailleurs en ramenant celle-ci à 80 K€ au lieu de 250 K€ en considération d'une probable réduction des parcelles commercialisées.

Sur la base de cette trajectoire de recettes & de dépenses, le résultat 2024 de la section fonctionnement ressortirait à 264 K€ ce qui induirait une épargne nette d'un montant sensiblement équivalent soit un niveau qui ne permet que de couvrir les investissements récurrents.

## **VI. SECTION INVESTISSEMENT – PROJETS 2024**

Le résultat prévisionnel 2024 de clôture de la section fonctionnement participe au financement des investissements et est repris dans le tableau de la section investissement ci-après :

Compte tenu des dépenses engagées au 31/12/2023 d'un montant de 1072 K€ et de dépenses nouvelles d'investissements chiffrées à 3980 K€ auxquelles s'ajoute 288 K€ de remboursement de la dette, il serait inscrit 5339 K€ au BP 2024.

Au stade du DOB, le programme de dépenses d'investissements 2024 retient principalement :

- Les investissements récurrents tels les besoins des différents services en matériels (176 k€), ainsi que la poursuite de travaux de voiries & trottoirs, de passage en led de l'éclairage public (378 k€) sans oublier les aménagements des bâtiments (124 k€) et les aires de quartier (53 k€).
- Le coût restant pour des projets finalisés ou en cours d'achèvement tels le vallon de Barbé (587 k€) & la contribution versée à l'AGGLO pour le terrain synthétique (94 k€)
- L'inscription de montants positionnés au titre des projets planifiés qui débiteront en 2024 notamment la construction des nouvelles salles de loisirs (2070 K€ TTC), l'extension des vestiaires du foot (375 K€ TTC), l'acquisition du bâtiment « Acore » (400 k€ auquel sont ajoutés 274 k€ pour les frais d'actes et les travaux nécessaires notamment d'accessibilité)

Pour financer ce programme d'investissement, outre la capacité d'autofinancement 2024 résultant de la section fonctionnement (564 K€), contribueront l'affectation des résultats significatifs attendus pour 2023 toutes sections confondues augmentés des reports (3347 K€), le FCTVA estimé à 216 K€, le produit de cession des « IRIS » pour 110 K€ ainsi que les subventions d'un montant de 701 K€ (dont 569 K€ sont engagées au 31/12/2023).

L'équilibre du budget fait apparaître le besoin d'un nouvel emprunt à hauteur de 350 K€ étant précisé que le recours à celui-ci pourrait sans doute être différé sur 2025 étant entendu que la construction des salles de loisirs inscrite pour son coût total ne sera pas réalisé dans sa totalité en 2024

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL - SECTION INVESTISSEMENT									
LIBELLE		DEPENSES				RECETTES			
		2023	2024		INSCRIT BP	2023	2024		INSCRIT BP
			ECART	DEPENSES ENGAGEES			DEPENSES NOUVELLES	ECART	
Taxe d'Aménagement	2	4 303		32 500	32 500	106 445		50 000	50 000
Divers	3	0			0	2 355			0
Subvention d'équipement personnes privées	4	-3 060		5 000	5 000	0			0
Subv Equipement Méduane Habitat	5	-315 000	245 000	70 000	315 000	-110 000		110 000	110 000
Centre bourg - Tx réhabilitation	6	-122 031	75 768	15 000	90 768	0			0
Achat terrains non bâtis	7	-300			0	0			0
Groupe scolaire, sécurisation - Mairie site internet	8	-1 575			0	0			0
Logements instituteurs et poste - Tx Isolation	9	-2 437			0	-18 966	3 652	-3 652	0
Divers Bâtiments	10	-23 303	11 812	112 448	124 260	0			0
Restaurant scolaire	11	1 014			0	0			0
Agrandissement team VTT	12	0			0	8 364	6 036		6 036
Divers voirie, éclairage, piste cyclable	13	20 237	16 564	360 987	377 551	-3 639	9 142	41 137	50 279
Aires de quartier, Vannerie, hameaux, jardins fam, cimetiere, signal.	14	-55 530	16 915	36 000	52 915	0	10 000		10 000
Achats de Matériels	15	-26 905	34 815	141 274	176 089	1 781			0
Installations sportives (extension salle de sports HB)	16	-60 227	7 235	5 000	12 235	-164 073	207 520		207 520
Installations sportives (extension vestiaires foot)	17	-384 427	19 104	356 000	375 104	-4 080	8 000	15 000	23 000
Installations sportives (Terrain synthétique)	18	-59 568		94 040	94 040	0			0
Espace Jeunesse	19	-11 577	4 100	900	5 000	-95 656	159 799		159 799
Batiment 10 pl St Martin (ancienne mairie)	20	-4 240		30 000	30 000	0			0
Longères	21	0			0	-27 040			0
Le vallon de BARBE	22	-505 555	567 172	20 000	587 172	34 125	75 075	79 521	154 596
Projet Nouvelle Salle	23	-1 653 193	73 165	1 996 835	2 070 000	-59 395	72 874		72 874
Batiment ACORE	24			673 600	673 600	0			0
Maison Mme FONTAINE	25	3 249			0	0			0
Provisions site Culturel (études)	26	-50 000		30 000	30 000	0			0
<b>SOUS- TOTAL</b>		<b>-3 250 124</b>	<b>1 071 649</b>	<b>3 979 584</b>	<b>5 051 233</b>	<b>-328 263</b>	<b>552 098</b>	<b>508 007</b>	<b>1 060 104</b>
<b>Résultat prév. 2023 Section fonctionnement</b>						-524 440			<b>264 305</b>
Amortissements						-24 111		300 000	300 000
Dépôts et cautionnements		0				0	675		675
Emprunts - remboursements		-1 757		288 000	288 000	-15 000	16 679		16 679
Emprunt nouveau						0		350 000	350 000
<b>Affectation Résultats exercice N-1</b>						0			
Section Fonctionnement / Résultat N-1						0		988 771	
Section Investissement / Résultat N-1						-2 166 481		192 217	<b>3 347 470</b>
Section Investissement / Report N-2						0		2 166 481	
<b>TOTAL</b>		<b>-3 251 881</b>	<b>1 071 649</b>	<b>4 267 584</b>	<b>5 339 233</b>	<b>-3 058 295</b>	<b>569 452</b>	<b>4 505 477</b>	<b>5 339 233</b>

Il est rappelé que ce programme d'investissements ne tient pas compte de l'acquisition de la cellule commerciale restant vacante à ce jour que notre commune pourrait être amenée à effectuer, (cette acquisition serait alors réalisée via le budget annexe cellules commerciales)

NB : Les chiffrages, années de réalisation des projets d'investissements & hypothèses de recettes sont indicatifs & susceptibles d'ajustements.

## ENJEUX POUR LA COMMUNE

Avec la réduction du levier fiscal direct réduit à la seule taxe foncière et de la stabilité des recettes, l'enjeu de demain pour notre collectivité reste, comme l'an passé, la capacité de piloter nos dépenses dont la maîtrise devient de plus en plus difficile du fait d'une augmentation subie.

Aussi les objectifs ciblés lors du DOB de 2023 sont reconduits & s'inscrivent dans une stratégie budgétaire constante combinant cinq orientations :

- Préservation de la qualité du service public pour orienter utilement nos dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- Maîtrise en fonctionnement de façon à préserver notre capacité d'autofinancement & garantir une capacité d'investissement significative.,
- Stabilité des impôts directs avec maintien des taux de notre foncier bâti pour conserver notre attractivité.

Mise en œuvre du programme d'investissement pour répondre aux besoins exprimés et à l'évolution démographique de la commune

Modération de l'endettement. Il convient d'être prudent dans nos investissements afin ne pas recourir démesurément à l'emprunt car il faut avoir à l'esprit que les contributions de Laval Agglomération et les dotations de l'état pourraient avoir à moyen & long terme une tendance baissière compte tenu de la détérioration de la situation financière au niveau national.

### **Nos leviers**

1 – Suivre le développement industriel source de TFPB malgré une dynamique moindre que par le passé du fait de la réforme de la baisse des impôts de production & de l'impact du nouveau pacte financier & fiscal décidé à LAVAL AGGLOMERATION.

2 – Maitriser les charges de fonctionnement & leur évolution par rapport à celle des recettes notamment pour ce qui concerne les charges de personnel qui représentent près de 60% de nos dépenses de fonctionnement

3 – Planifier nos investissements au regard de notre capacité d'autofinancement, des dépenses récurrentes, de l'évolution de notre dette & de l'opportunité d'octroi de subventions.

4 – Optimiser la recherche de subventions pour financer nos projets d'investissements

5 – Poursuivre un développement maitrisé et régulier de nos zones d'habitat

6 – En cas de besoin agir sur le taux du foncier Bâti qui reste désormais notre seul moyen d'action en matière de contributions directes

Fait à LOUVERNE le 07/02/2024